

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**614<sup>e</sup> assemblée**  
**Version officielle**

**8 février 2022**

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 8 février 2022, à compter de 18 h 30 par visioconférence.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao, Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Christine Dufour, Suzie Vranderrick, Chantal Lachance, Julie Lapointe, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Alexandre Chabot, Jean-Claude Lecompte, Guy Niquette, Vincent Veilleux et Marc Rémillard

Membres absents : Madame Ann Quesnel et messieurs Jacques Daneau et Maxim Fortin

Invités : Madame Marie Barrette et messieurs Benoit Sauvé, Francis Bernard, Éric Tessier et Sylvain Legoux

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 31, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Francine Bélair  
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-614.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE  
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 612<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 613<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du Comité de gouvernance et d'éthique
5. Correspondance
  - 5.1. MES – Lettre du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux
  - 5.2. MES – Lettre du ministre de la Santé et des services sociaux
  - 5.3. MES – Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann – Sciences de la nature
  - 5.4. MES – Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann – Techniques d'éducation spécialisée

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-614 page 2

- 5.5. MES – Lettre du sous-ministre de l'Enseignement supérieur par intérim – Suivi des annonces du 30 décembre 2021
- 5.6. MES – Lettre du sous-ministre de l'Enseignement supérieur par intérim – Précisions concernant la rentrée d'hiver 2022
- 5.7. MES – Lettre de la sous-ministre adjointe – Autorisation d'emprunt pour le projet de résidence
6. Dépôt des procès-verbaux de la 942<sup>e</sup> réunion régulière et de la 943<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif
7. Procès-verbaux de la 3<sup>e</sup> réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 17 novembre 2021 et de la 4<sup>e</sup> réunion du 15 décembre 2021
8. Sanction des études DEC et AEC
9. Calendrier scolaire 2022-2023
10. Demande de délocalisation pour l'offre du programme Techniques de physiothérapie 144.A1
11. Modification de membres responsables de la coordination de programme à la commission des études
12. Bilan mi-annuel du plan de travail 2021-2022
13. Révision budgétaire 2021-2022
14. Mise à jour sur la cybersécurité
15. Politique de développement durable
16. Contrat pour la réfection du toit de cuivre
17. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP
18. Formation du comité de sélection pour les appels d'offres/services professionnels/projet de résidence
19. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique
20. Points d'information...
  - 20.1. du président
    - 20.1.1. Résultats du dernier sondage de satisfaction
  - 20.2. de la Direction générale
    - 20.2.1. Revue de presse
  - 20.3. de la Direction des études
21. Date et heure de la prochaine assemblée : 29 mars 2022
22. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption des procès-verbaux de la 612<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 613<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par M. Guy Niquette  
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-614.2.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 612<sup>e</sup> ASSEMBLÉE  
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par Mme Francine Bélair

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-614 page 3

A-614.2.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 613<sup>e</sup> ASSEMBLÉE  
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun suivi n'est requis.

4 Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du Comité de gouvernance et d'éthique

Il est proposé par Mme Francine Bélair  
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-614.4.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>re</sup> RÉUNION DU  
Comité de gouvernance et d'éthique soit adopté tel que  
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Guy Niquette  
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-614.4.2

QUE LE PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE  
gouvernance et d'éthique soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 Correspondance

5.1 MES – Lettre du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.2 MES – Lettre du ministre de la Santé et des services sociaux

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que le projet de clinique de vaccination en entreprise réalisé à l'été dernier a permis au Cégep de Valleyfield de pouvoir déployer une nouvelle offre vaccinale à la clinique-école en santé en janvier 2022 aux employés, à leurs proches ainsi qu'à certains partenaires.

5.3 MES – Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann – Sciences de la nature

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.4 MES – Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann – Techniques d'éducation spécialisée

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.5 MES – MES – Lettre du sous-ministre de l'Enseignement supérieur par intérim – Suivi des annonces du 30 décembre 2021

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Un rappel est effectué concernant le début de la session qui s'est déroulé à distance. Le retour complet en présentiel est prévu le 31 janvier 2022.

5.6 MES – Lettre du sous-ministre de l'Enseignement supérieur par intérim – Précisions concernant la rentrée d'hiver 2022

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.7 MES – Lettre du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

6 Dépôt du procès-verbal de la 942<sup>e</sup> réunion régulière et de la 943<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

7 Procès-verbaux de la 3<sup>e</sup> réunion de la commission des études pour 2021-2022 du 17 novembre 2021 et de la 4<sup>e</sup> réunion du 15 décembre 2021

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

8 Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 22 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC) :

- un étudiant à l'hiver 2022;
- vingt-et-un étudiants à l'automne 2021;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 74 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- trois étudiants à l'hiver 2022;
- deux étudiants à l'été 2021;
- soixante-neuf étudiants à l'automne 2021;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

A-614.8

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
et appuyé par Mme Chantal Lachance

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 8 février 2022, disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;  
de plus,  
de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC »,  
aux 74 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant : VL2022012601  
et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Calendrier scolaire 2022-2023

Diverses balises servent à l'élaboration du calendrier scolaire. Prioritairement, il y a le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui prescrit, à l'article 18, que « le collège doit organiser, au cours d'une année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ».

Par ailleurs, la Direction des études utilise, pour élaborer le calendrier scolaire, un document faisant état des critères à prendre en compte. En plus des critères incontournables référant au RREC et à la convention collective des enseignants, ce document établit des critères variables identifiant les préoccupations à prendre en compte dans la production du calendrier. Ces dernières concernent, entre autres, le délai requis pour les opérations de l'intersession menées par le registrariat et la nécessité de réduire au minimum les permutations de cours durant la session.

Lors de sa réunion du 19 janvier dernier, la commission des études recommandait au conseil d'administration de retenir la version du calendrier qui est déposée aux membres.

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Jean-François Lecompte  
et appuyé par M. Guy Niquette

A-614.9

D'ADOPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023,  
tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Demande de délocalisation pour l'offre du programme Techniques de physiothérapie 144.A1

La mission du Cégep de Valleyfield est de permettre aux jeunes et aux adultes du grand territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent d'accéder à un enseignement supérieur de qualité.

En lien avec l'exercice ministériel d'envergure sur les rehaussements des devis et l'analyse des cartes de programmes offerts par les cégeps, en 2019-2020, il a été démontré un déficit de places de formation en Montérégie. La Montérégie-Ouest étant une des régions avec le plus haut taux de croissance démographique au Québec, le devis du Cégep de Valleyfield a été rehaussé à 2365 étudiants, avec une cible de 2975 étudiants en 2029.

La troisième orientation du plan stratégique 2020-2022 du Cégep prévoit de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives stratégiques afin d'assurer son positionnement à moyen et à long terme. C'est dans cette optique que des travaux d'exploration et d'appropriation ont été menés pour évaluer la pertinence d'offrir certains programmes, dont le programme de diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de physiothérapie.

Le travail d'un technicien en physiothérapie permet à une clientèle diversifiée de retrouver ses capacités physiques et son autonomie. Qu'ils soient enfants, adultes, sportifs, accidentés ou en perte d'autonomie, le technicien en physiothérapie aide à leur rétablissement. Ses principaux lieux de travail sont dans un centre d'hébergement longue durée, un centre de réadaptation, une clinique de physiothérapie ou un hôpital.

Un appel d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour offrir certains programmes de formation suprarégionaux a été lancé en novembre 2021. Sur le plan de l'adéquation formation-emploi, le Guide explicatif de l'appel d'intérêt fixe l'augmentation du nombre de débutants pour le programme Techniques de physiothérapie à 100 pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Ce programme est déjà offert par le Cégep Marie-Victorin et le Collège Dawson sur l'île de Montréal et le Cégep Montmorency sur la Rive-Nord, mais dans aucun cégep de la Montérégie. Les visées ministérielles de formation pour la Montérégie pour ce programme représentaient, en 2020, 85 débutants pour la Montérégie.

Après un exercice de concertation visant la répartition de l'offre de formation entre les cégeps de la Montérégie, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a obtenu un soutien unanime du regroupement des collèges de la région de la Montérégie (RCRM) pour faire la demande d'autorisation permanente au MES pour le programme Techniques de physiothérapie. Il a également été résolu unanimement au sein du RCRM, et afin de répondre adéquatement aux besoins du vaste territoire de la Montérégie, que le Cégep de Valleyfield fasse une demande de délocalisation lorsque le Cégep Saint-

Jean-sur-Richelieu aura obtenu l'autorisation de dispenser la formation afin de l'offrir à son campus principal de Salaberry-de-Valleyfield ou à son centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Ainsi, 60 débutants seront demandés par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu dans sa demande d'autorisation permanente et 40 dans le cadre de la demande de délocalisation de Valleyfield. Cette demande est donc concertée et globale.

Les cégeps de la Montérégie sont d'avis que notre vaste région a des besoins pressants de diversification de sa carte des programmes offerts. Notre région, une des régions parmi les plus dynamiques du Québec, se démarque par une démographie qui ne cesse de croître en comptant sur des entreprises en plein développement.

La Montérégie doit donc s'assurer de demeurer attractive si elle veut demeurer compétitive. Pour appuyer la rétention de la main-d'œuvre et attirer de nouvelles ressources humaines, il est impératif que les services offerts à la population disposent de personnel qualifié suffisant. Le Cégep de Valleyfield souhaite contribuer à relever ce défi.

Les analyses de la mobilité des étudiantes et étudiants inscrits dans ce programme démontrent qu'une quinzaine d'étudiants de la Montérégie-Ouest sont intéressés par cette profession, mais qu'ils doivent se déplacer en dehors de la région pour suivre cette formation. Les emplois sont nombreux dans la région immédiate, mais peu d'étudiants reviennent par la suite pour pourvoir les postes disponibles. La décision d'étudier dans un cégep situé à plus de 100 km du domicile de leurs parents s'accompagne d'une charge financière qui n'est pas concevable pour tous les étudiants. C'est la raison pour laquelle la régionalisation des offres de formation revêt une grande importance dans l'accès à l'éducation supérieure au Québec.

La hausse du devis pour ce programme pour des cégeps de la Montérégie permettrait aux étudiants d'étudier dans leur région tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre. À cet égard, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et le Cégep de Valleyfield travaillent actuellement à recueillir des lettres d'appuis d'employeurs de la région, dont le CISSMO. Plusieurs se sont dits ouverts à discuter d'un éventuel partenariat avec le Cégep en garantissant des milieux de stages aux étudiantes et étudiants.

Les cégeps de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Valleyfield sont dans l'attente de l'avis de Services Québec. Compte tenu de l'offre de finissants à l'échelle de la Montérégie et de la répartition géographique régionale actuelle de l'offre de formation, comparativement à l'évolution anticipée des besoins futurs, nous sommes confiants que Services Québec émettra un avis favorable.

Considérant l'orientation stratégique du Cégep et l'appel d'intérêt pour les programmes suprarégionaux de novembre 2021 à laquelle il faut répondre au plus tard le 11 février 2022;

Considérant le consensus obtenu de la part du Regroupement des collèges de la région de la Montérégie (RCRM);

Considérant l'anticipation d'un avis favorable de Services Québec de la Montérégie;

Considérant l'appui favorable reçu de la part de cliniques de physiothérapie, de centres en réadaptation de la région et du CISSSMO, des MRC, des centres de service scolaire et d'organismes de concertation;

Considérant l'analyse d'opportunité positive;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 19 janvier 2022;

À la suite de la présentation, certaines questions sont posées par les membres, Il est suggéré d'impliquer l'Ordre professionnel des physiothérapeutes. Des précisions sont apportées quant aux investissements prévus par le Cégep. Des préoccupations sont aussi partagées entourant la demande réalisée par le Cégep Gérald-Godin pour le même programme. Il est spécifié que le Cégep a reçu plusieurs appuis, dont celui du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Il est proposé par Mme Suzie Vrandeick  
et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-614.10

DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉLOCALISATION DU programme Techniques de physiothérapie (144.A1) au ministère de l'Enseignement supérieur en partenariat avec le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, Cégep porteur de la demande d'autorisation du programme pour la Montérégie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Modification de membres responsables de la coordination de programme à la commission des études

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme ou du cheminement Tremplin DEC. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination de deux nouveaux membres en remplacement de monsieur Patrick Madore pour le programme Techniques en gestion d'un établissement de restauration et de monsieur Frédéric Desjardins pour le programme Arts visuels.

| <b>Responsable</b> | <b>Programme</b>   |
|--------------------|--|
| Jessica Robillard  | Techniques en gestion d'un établissement de restauration |
| Érick Cyr          | Arts visuels   |

Considérant l'avis favorable de la commission des études,

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-614.11

DE NOMMER À TITRE DE NOUVEAU MEMBRE DE LA commission des études pour l'année scolaire 2021-2022, madame Jessica Robillard pour le programme Techniques



en gestion d'un établissement de restauration et monsieur  
Érick Cyr pour le programme Arts visuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Bilan mi-annuel du plan de travail 2021-2022

Il convient, à la mi-année, d'informer les membres du conseil d'administration de l'avancement des dossiers prévus au plan de travail institutionnel 2021-2022 tel que présenté à l'assemblée du 28 septembre 2021.

Ce bilan est déposé à titre informatif. Les directeurs se partagent la présentation PowerPoint à tour de rôle, en fonction des réalisations liées à leurs secteurs d'activité. D'entrée de jeu, M. Rémillard salue le travail réalisé par toutes les directions encore cette année, où la gestion de la COVID-19 a pris une grande place. Il rappelle aux membres qu'il y a aussi le plan opérationnel annuel qui présente d'autres actions et projets réalisés dans les directions. En conclusion de la présentation, M. Besner, ainsi que M. Bolduc saluent l'important travail accompli et la qualité de la présentation.

13 Révision budgétaire 2021-2022

Afin d'assurer un suivi rigoureux des budgets, il est opportun à la mi-année financière, d'effectuer un exercice de révision budgétaire et d'en saisir les instances. En suivi de la présentation, quelques questions sont posées par les membres notamment au sujet des délais vécus dans le comblement des postes et l'impact de cet enjeu sur les ressources humaines du Cégep. À cet effet, M. Rémillard répond que cette réalité, accentuée en raison du contexte de la main-d'œuvre, notamment, entraîne une fatigue et un certain essoufflement au sein des équipes. Dans cette même veine, M. Legoux partage également le portrait de certains des partenaires, dont le service alimentaire qui, faute de ressources et surtout de clientèle durant la pandémie, a vécu de grands défis financiers.

1) Au regard du budget de fonctionnement (fonds 1) :

En juin 2021, le budget de fonctionnement adopté prévoyait des revenus de 34 538 261 \$, des dépenses de 34 108 661 \$ et le paiement de prêts de 429 600 \$ statuant un budget équilibré pour l'année 2021-2022.

Avec le soutien des responsables budgétaires, les prévisions de dépenses et de revenus ont été établies jusqu'au 30 juin prochain. Il appert que nous prévoyons maintenant des revenus de 34 783 261 \$, des dépenses de 34 253 261 \$ pour un excédent budgétaire de 530 000 \$. Le document d'analyse contenant le détail des écarts budgétaires par catégories est déposé aux membres.

Au regard du budget d'investissements (fonds 2) :

- L'allocation MAOB de 780 480 \$ a été augmentée à 1 016 000 \$ et devrait être dépensée comme prévu.
- À ce jour, des dépenses de 208 000 \$ liées au Plan d'Action Numérique (PAN) ont été faites. Le solde cumulé de 895 000 \$ devrait être utilisé ultérieurement dans le cadre de notre plan de transformation numérique.

- À ce jour, des dépenses de 2 200 000 \$ liées aux allocations pour la réfection et la transformation du bâtiment ont été faites dans le respect des allocations budgétaires liées à l'ensemble des projets qui sont prévus sur plusieurs années.

Considérant que le Cégep a adopté un budget de fonctionnement comprenant des revenus 34 538 261 \$ et un budget d'investissements de 3 467 062 \$ en juin 2021;

Considérant l'exercice de révision budgétaire effectué par les différents services et directions;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
et appuyé par Mme Aw Badji Ndiello

A-614.13

DE PRENDRE ACTE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU  
Cégep pour l'exercice 2021-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 Mise à jour sur la cybersécurité

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, effectue une présentation PowerPoint sur la cybersécurité, à titre informatif. Lors de la présentation, certaines précisions sont apportées quant à la cote attribuée au Cégep sur la gestion de risques, notamment qu'elle est similaire à la plupart des cégeps. Plusieurs actions sont aussi déjà réalisées et d'autres sont à venir pour améliorer le portrait afin d'être en meilleure posture à court et moyen termes. En conclusion, M. Rémillard souligne que les enjeux de cybersécurité sont au cœur des priorités du Cégep.

15 Politique de développement durable

Le CÉGEP de Valleyfield s'engage à établir, maintenir et améliorer de manière progressive ses normes de protection de l'environnement, tout en se montrant un chef de file régional en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable. De plus, le CÉGEP s'engage à gérer efficacement ses impacts en matière d'environnement et s'assurer de la validité de ses pratiques dans un principe d'amélioration continue.

Le CÉGEP vise, dans une perspective de développement durable, l'émergence et la mise en place de conditions de vie respectueuses de l'environnement.

La Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable du CÉGEP de Valleyfield s'appuie sur les travaux de la Fédération des cégeps selon les principes reconnus de l'écologisation des cégeps. Elle guide les décisions et les interventions de chacune des directions, dans les champs suivants :

- Écologisation du campus;
- Écologisation du curriculum et de la formation;
- Écologisation de la recherche;
- Écologisation de la communauté et du lieu de travail;
- Écologisation de la culture institutionnelle.

C'est donc en tenant compte de ces principes que nous orienterons nos actions en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable.

En suivi de la présentation, certaines questions sont émises. Mme Véronique Boisvert souhaite savoir comment l'institution entend concilier les besoins et défis en termes de gestion des espaces de stationnement. M. Rémillard rappelle que les espaces de stationnement supplémentaires sont un prérequis exigé par la Ville dans le cadre du projet d'agrandissement des résidences. De plus, il est noté que plusieurs travaux ont cours en ce moment pour améliorer le transport en commun et favoriser le covoiturage. Finalement, en suivi d'une question posée au sujet de la place qu'occuperont les étudiants dans la mise en œuvre de cette politique, M. Tessier répond que cela sera abordé de plusieurs manières (cours, activités étudiantes, événements, etc.) M. Besner remercie M. Tessier et les gens qui y ont contribué.

Considérant les défis que les réchauffements climatiques imposent sur le plan environnemental;

Considérant l'urgence d'agir sur le développement durable;

Considérant que la politique actuelle s'inscrit dans le processus plus large de celui de l'écologisation des cégeps de la fédération des cégeps;

Considérant qu'elle a été le fruit d'un travail de collaboration au sein du comité de concertation en développement durable du Cégep sur lequel on retrouve des représentants des enseignants, des professionnels, du personnel de soutien, des cadres et des étudiants;

Considérant qu'elle a été présentée dans chacune des instances syndicales et qu'aucune modification n'a été demandée;

Il est proposé par Mme Lisha Ao  
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-614.15

D'ADOPTER LA POLITIQUE RELATIVE À LA  
protection de l'environnement et au développement  
durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 Contrat pour la réfection du toit de cuivre

Les ailes A et B du collège ont été construites respectivement en 1928 et 1946. Les structures des toits de ces deux ailes sont principalement à ossature en bois et recouvertes de cuivre datant vraisemblablement de leur construction. Elles constituent des éléments importants du patrimoine architectural de notre Cégep. Toute intervention sur ceux-ci doit être faite en tenant compte de leur valeur patrimoniale.

Dans le Plan Annuel de Gestion des Investissements 2022-2023 (PAGI) du Cégep, le déficit du maintien d'actifs de ces ailes est évalué à plus de 5 millions de dollars.

Une étude a été réalisée en novembre 2018 afin d'évaluer les travaux de réfection de la toiture de cuivre.

Dans le cadre du plan décennal d'investissement du Cégep, il était prévu d'effectuer les travaux de réfection des toitures de cuivre en 2021-2022. Un premier appel d'offres public avait ainsi été lancé en avril 2021, mais aucun soumissionnaire n'était en mesure d'accomplir les travaux pour l'été 2021.

Un second appel d'offres public a donc été effectué, en janvier 2022, sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), avec quelques modifications au devis, dans le but d'obtenir plus de soumissions. Le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> février 2022, à 14 h, est présenté.

| <b>Nom des soumissionnaires</b>  | <b>Total (avant taxes)</b> |
|----------------------------------|----------------------------|
| Couvreur Verdun Inc.             | 1 430 200,00 \$            |
| Groupe ERM Inc.                  | 1 629 700,00 \$            |
| Moyenne des soumissions          | 1 529 950,00 \$            |
| Évaluation budgétaire (mai 2021) | 1 271 105,00 \$            |

Le plus bas soumissionnaire conforme, Couvreur Verdun Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Considérant que le Cégep a prévu effectuer dans son plan décennal d'investissement des travaux de réfection des toitures de cuivre;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics et portant le numéro 2022-01-06-RM-TOITURE;

Considérant les cinq (5) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que deux (2) entreprises ont soumis un prix;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme et respecte le budget attribué au projet;

Considérant les recommandations favorables de MM. Michel Laniel, architecte, et Robert Ranger, coordonnateur du service des ressources matérielles;

Considérant que ces travaux seront financés par l'allocation d'investissements de Réfection et Transformation;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par M. Guy Niquette

conformité avec les documents de soumission numéro 2022-01-06-RM-TOITURE;

Et de déléguer le pouvoir à monsieur Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du fournisseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP

**Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP**

Depuis 2015, le secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) déploie le portrait personnalisé des activités contractuelles de l'ensemble des organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP). Ce portrait vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'avoir des données concernant la gestion contractuelle de leur organisme et d'en suivre l'évolution au fil des années.

De plus, le portrait personnalisé permet aux dirigeants d'organismes de se questionner et de mieux identifier les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans leurs pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de son organisation.

Afin de pouvoir produire le portrait personnalisé des activités contractuelles 2020-2021 du Cégep, un questionnaire concernant nos pratiques en gestion contractuelle a été complété. Les réponses ainsi fournies ont été intégrées au portrait personnalisé en plus d'autres éléments concernant nos publications sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et la reddition de comptes annuels au SCT.

Vous trouverez ci-joint le portrait personnalisé pour le Cégep pour l'année 2020-2021. Les pages 1, 2 et 3 du document décrivent la méthodologie, l'information, l'interprétation et les limites de l'analyse contenue au portrait personnalisé.

Le reste du document est composé d'une partie sommaire et d'une partie détaillée pour chacun des trois volets suivants :

- 1) Les statistiques sur les activités contractuelles.
- 2) L'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle.
- 3) Les indicateurs en matière de gestion contractuelle.

Le portrait personnalisé comprend un indice de conformité globale (en %) basé sur 19 indicateurs identifiés par une étoile rouge. Le Cégep de Valleyfield a obtenu un indice de 97,5 %, comme indiqué à la page 5 du portrait.

En conclusion, certaines précisions sont apportées au sujet des points 2.2. et 2.6 concernant les appels d'offres.

18 Formation du comité de sélection pour les appels d'offres / services professionnels / projet de résidence

Dans le cadre du projet de construction de la phase 2 de la résidence étudiante, le Cégep doit procéder par appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme d'ingénieurs et d'une firme d'architectes pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de services des organismes publics, l'analyse des soumissions sera effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat sera octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection doit être formé pour analyser les soumissions. Ce comité doit être composé d'au moins trois membres, dont un provient de l'externe à l'organisation et d'un secrétaire de comité de sélection.

La composition du comité de sélection sera présentée lors de la rencontre du conseil d'administration.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siégera alors à huis clos.

Par contre, le secrétaire du comité de sélection se doit d'être désigné officiellement par le conseil. Il est donc recommandé de nommer madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement à titre de secrétaire du comité de sélection pour le choix d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs à la suite des appels d'offres publics.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements et les directives qui en découlent;

Considérant la volonté du Cégep d'aller de l'avant avec la construction de la phase 2 de la résidence étudiante;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par M. Alexandre Chabot

A-614 page 15

comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour le choix d'une firme d'ingénieurs et d'une firme d'architectes pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20 h 33,

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-614.18.2

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
siège à huis clos, en présence de Mme Geneviève Boileau  
et de M. Sylvain Legoux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Nomination des membres du comité de sélection**

Il est proposé par Mme Chantal Lachance  
et appuyé par Mme Suzie Vranderick

A-614.18.3

DE NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ DE  
sélection tel que proposé en huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*\*Aux fins de diffusion du présent procès-verbal, la résolution officielle a été retirée du  
texte afin de protéger les renseignements confidentiels qu'elle contient.*

À 20 h 40,

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-614.18.2

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique

Le formulaire de déclaration des intérêts qui doit être complété tous les ans par les membres du conseil d'administration et remis à la Direction générale est déposé aux membres.

20 Points d'informations...

20.1 du Président

M. Besner revient sur les derniers résultats du sondage de satisfaction.

20.1.1 Résultats du dernier sondage de satisfaction

Les résultats du dernier sondage de satisfaction sont déposés aux membres. M. Besner remercie l'ensemble des directions qui ont fait des efforts pour améliorer la tenue des séances. Il invite les membres à continuer de le remplir après chacune des séances.

20.2 de la Direction générale

M. Rémillard rappelle que le Cégep de Valleyfield a remporté l'intercollégial de jeux vidéo qui se tenait en virtuel en janvier dernier. De plus, les portes ouvertes ont eu lieu le 2 février dernier de manière virtuelle. Finalement, il informe les membres que la clinique-école en santé fera l'objet d'un reportage par TVA, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest. Il sera diffusé le 9 février en soirée. De plus, la direction soulignera la Semaine des enseignantes et enseignants en offrant une pause-café. Finalement, il souligne qu'une nouvelle édition du Palmarès du Journal de Montréal sera diffusée en février.

20.2.1 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

20.3 de la Direction des études

Mme Bélair partage quelques informations. D'abord, le CHUM a fait un don d'appareils au Cégep pour le programme d'inhalothérapie. Elle souligne également que le pôle d'enseignement supérieur de la Montérégie a lancé ses activités officiellement en misant sur Techniques d'éducation à l'enfance. Une enseignante a contribué à la réalisation d'une vidéo. Le Cégep est aussi devenu membre du réseau Québec Maritime, un espace pour la recherche; des projets sont à venir.

21 Date et heure de la prochaine assemblée : 29 mars 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 29 mars à 18 h 30. De plus, une séance extraordinaire est à venir en raison de la nomination de deux cadres et finalement, une soirée dédiée au Plan d'action portant sur la réussite sera offerte aux membres le 19 avril prochain en présence; une convocation suivra.

22 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par Mme Chantal Lachance



**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-614.22

A-614 page 17

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
d'administration à 20 h 53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Éric Besner  
Président de l'assemblée

---

Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée

GB/ia/fn/mjd  
PV CA614